

Lancement du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle : l'OPPBTP aux côtés des entreprises du BTP

Le 18 mars dernier, le fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (Fipu) a officiellement été lancé par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, avec un budget d'un milliard d'euros pour cinq ans. Depuis cette date, les entreprises peuvent demander des subventions pour financer différents projets destinés à améliorer la prévention des expositions aux facteurs de risques professionnels ergonomiques. Fidèle à sa mission d'accompagnement des entreprises du bâtiment et des travaux publics, l'OPPBTP, signataire d'une convention avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, invite les acteurs concernés à faire appel à ses services pour toute demande d'information complémentaire ou pour lancer une démarche gratuite de diagnostic conseil en lien avec le Fipu.

Aider les entreprises à financer leurs projets en faveur de la prévention des risques professionnels ergonomiques

Cibles prioritaires du Fipu, les entreprises du BTP peuvent dès à présent déposer leurs demandes de subventions en ligne sur le site net-entreprises.fr. Leurs dossiers seront instruits par les caisses régionales de sécurité sociale (Carsat, Cramif, CGSS). **L'OPPBTP invite les entreprises à se saisir dès que possible du dispositif**, car les demandes de subventions seront traitées par ordre d'arrivée, en fonction des ordres d'éligibilité et des budgets encore disponibles.

Toutes les entreprises sont potentiellement éligibles sans critère de taille, avec une priorité toutefois donnée aux plus petites, avec 70% de l'allocation de crédits destinée aux entreprises de moins de 50 salariés. Les projets susceptibles de faire l'objet d'une prise en charge financière doivent porter sur trois principaux facteurs de risque :

- ✓ Les manutentions manuelles de charges ;
- ✓ Les postures pénibles (positions forcées des articulations) ;
- ✓ Les vibrations mécaniques transmises aux mains, aux bras et à l'ensemble du corps.

Les entreprises peuvent solliciter des subventions pour participer au financement d'équipements, de diagnostic ou de formation ou pour réaliser des actions de sensibilisation aux facteurs de risques ergonomiques. Ces aides peuvent également contribuer aux aménagements de postes de travail proposés par le médecin du travail, au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle. Il est enfin possible d'y recourir pour des frais de personnel nécessaires au déploiement d'actions financées par le fonds.

L'OPPBTP à la disposition des entreprises du BTP

Engagé depuis de nombreuses années dans la prévention des risques de troubles musculosquelettiques, l'OPPBTP invite les entreprises à faire appel à ses services pour organiser une démarche gratuite de diagnostic conseil portant notamment sur les 3 principaux facteurs de risque dits ergonomiques et liés à des contraintes physiques marquées en cohérence avec les possibilités offertes par le Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure Professionnelle (Fipu).

La démarche proposée aux entreprises comprend un diagnostic avec le chef d'entreprise et au besoin d'un diagnostic terrain personnalisé rapide en une journée. Lors de la restitution du diagnostic, il sera présenté un plan d'action portant sur la prévention des risques de troubles musculosquelettiques adapté aux besoins de l'entreprise permettant, par exemple, des actions de prévention, des formations, des actions de sensibilisation, l'aide à la constitution d'un dossier de subvention Fipu pour l'achat de matériels, des études ergonomiques de situations de travail... Les entreprises concernées pourront poursuivre la démarche avec un accompagnement structuré en conseil de l'OPPBTP.

Les conseillers en prévention de l'OPPBTP se tiennent également à la disposition de l'ensemble des entreprises du BTP pour les renseigner sur la prévention des risques dits « ergonomiques », les moyens d'actions et les possibilités d'aides offertes par le Fipu. Celles-ci peuvent s'adresser directement à leur conseiller en prévention, aux agences régionales de l'Organisme ([nous contacter](#)) ou dialoguer en direct avec nos experts depuis le site www.preventionbtp.fr

Qu'est-ce que le fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle ?

Initié dans le cadre de la loi du 14 avril 2023 sur la réforme des retraites, le Fipu est un fonds public dédié à la prévention de l'usure professionnelle. Créé auprès de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT-MP) de la Cnam, il vise à financer des mesures de prévention pour réduire l'exposition aux risques ergonomiques. Il s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé des salariés. Doté d'un budget d'un milliard d'euros sur une durée de 5 ans, dont 200 millions d'euros pour l'année 2024, il s'adresse :

- ✓ **aux entreprises** relevant du régime général de la Sécurité sociale, ainsi qu'aux travailleurs indépendants ayant souscrit à l'assurance volontaire individuelle contre les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles ;
- ✓ **aux personnes exposées aux risques ergonomiques engagées dans un projet de transition professionnelle**, par le biais de l'établissement public France Compétences.
- ✓ **aux organismes de prévention dans les branches professionnelles**, dans une limite de 5 % du budget annuel. L'OPPBTP est, à date, le seul organisme concerné, et signe avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie une convention pour définir les modalités de mise à disposition de la dotation Fipu pour le financement d'actions.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielles et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com



SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Anaëlle Djadjo • a.djadjo@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54
Timothee.boyrivent@oppbtp.fr